



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le **29 juin 2026**, à 19 h, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5

Sont absents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- Maxime Villemare, conseiller district # 6

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Germain Majeau, maire, déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2026-06-177

IL EST **PROPOSÉ** PAR : M. André Renaud
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des membres (4) :

DE CONSTATER l'avis de convocation requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. Autorisation de signature de l'addenda #2 à la promesse de vente – 21, rue Principale (Centre d'Action Bénévole Montcalm)
3. Mandat pour une deuxième phase de caractérisation environnementale – 21, rue Principale
4. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2026-06-178

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Mme Myriam Derome
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des membres (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. **Autorisation de signature de l'addenda #2 à la promesse de vente – 21, rue Principale (Centre d'Action Bénévole Montcalm)**



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026

Considérant que la Municipalité de Saint-Esprit et le Centre d'Action Bénévole Montcalm ont signé une promesse de vente acceptée le 19 décembre 2024 concernant l'immeuble situé au 21, rue Principale (lots 2 540 561 et 2 540 562 du cadastre du Québec);

Considérant la signature de l'addenda #1 à la promesse de vente, autorisée par la résolution 2025-12-320;

Considérant que les parties désirent modifier certaines conditions de ladite promesse de vente, notamment pour reporter le délai de signature de l'acte notarié au 31 octobre 2026;

Considérant la nécessité pour l'Acheteur d'obtenir l'évaluation environnementale de site – Phase II;

Considérant que le Conseil municipal juge opportun d'entériner ces modifications et d'autoriser la signature des documents afférents pour finaliser la transaction.

2026-06-179

IL EST **PROPOSÉ** PAR : M. Dominique Majeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des membres (4)

D'APPROUVER le projet d'addenda #2 à la promesse de vente intervenue entre la Municipalité de Saint-Esprit et le Centre d'Action Bénévole Montcalm, tel que soumis.

D'AUTORISER le maire, monsieur Germain Majeau, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Simon Franche, à signer pour et au nom de la Municipalité l'addenda #2 à la promesse de vente.

D'AUTORISER ces mêmes signataires à signer l'acte de vente notarié à intervenir, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution et à la transaction immobilière.

QUE l'Acheteur assumera les frais et honoraires de l'acte de vente et de sa publication.

ADOPTÉE.



3. **Mandat pour une deuxième phase de caractérisation environnementale – 21, rue Principale**

Considérant le projet de vente du 21 rue Principale;

Considérant la réception de l'offre de services de *NCL Environnement inc.* datée du 5 juin 2026 référence # EVS-026-5241.

2026-06-180

IL EST **PROPOSÉ** PAR : M. André Renaud
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des membres (4) :

D'ACCEPTER l'offre de services déposée par *NCL Environnement inc.* au montant de **6 579 \$ plus taxes** pour l'évaluation environnementale du site (phase 2 – caractérisation des sols), le tout selon les conditions édictées dans l'offre de service déposée et en autorise le paiement selon les modalités décrites dans l'offre.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-19000-419**, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2026

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.



Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Simon Franche,
Directeur général et greffier-trésorier



LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 03, l'ordre du jour est épuisé.

2026-06-181

IL EST **PROPOSÉ** PAR : M. Dominique Majeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des membres (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



- Original signé -

- Original signé -

Germain Majeau
Maire et
Président d'assemblée

Simon Franche
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

Germain Majeau,
Maire et Président d'assemblée